

SÉANCE DU 09 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le Neuf juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans la salle culturelle comme le permet la loi suite aux dispositions de la COVID19 sous la présidence de Monsieur Jacques LIGNEUL, Maire.

Étaient présents : MM. Jacques LIGNEUL, Philippe RENARD, Joël BOURGEOIS, Pierre LAVIEC, M Grégory VERDY, Mme Mauricette DETOUY, Mme Frédérique POSTEL, Mme Agnès HULOT

Étaient absents (excusés) : M. Blaise DOUGLAS, M. Alain GRESSENT

POUVOIRS : 3/ M. Blaise DOUGLAS donnant pouvoir à M LIGNEUL Jacques, Mme Josyane HERNANDEZ donnant pouvoir à

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur Pierre LAVIEC est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	9
Nombre de votants	10

1) Approbation du conseil du 15 avril 2022

Le compte rendu du 15 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

2) Constitution de la Commission de contrôle élection

Monsieur le maire explique que suite les membres des commissions de contrôle sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal. Les élections municipales organisées en 2020 entraînent un renouvellement général des conseils municipaux.

Par conséquent, les membres des commissions doivent être à nouveau désignés et nommés par arrêté préfectoral ; ce qui annule la nomination des membres de la commission de contrôle appartenant à l'ancien conseil municipal. (M. BOURGEOIS Joël, M. DUBOIS Francis et M. DE ZUTTER Pascal)

3) Adoption de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

Monsieur RENARD expose les principaux principes de cette expérimentation :

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1^{er} janvier 2024, à l'exception des budgets à caractère industriel et commercial qui conservent leur référentiel budgétaire et comptable M4. Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (communes et établissements publics de coopération intercommunale). Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction avec une présentation croisée selon le mode de vote qui n'a pas été retenu.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57 pour le budget principal à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vu l'avis favorable du comptable en date du 12 avril 2022.

Où l'exposé, le Conseil Municipal :

Adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 pour le budget principal de la commune de LALANDELLE, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à l'objet susvisé.

4) Mandatement entreprise DIRECTEL

Le Conseil municipal après en avoir délibéré prend la décision d'autoriser le mandatement de DIRECTEL

Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

5) Vente de la maison communale

Monsieur le maire rappelle que Mr TEXERAU est toujours favorable à l'achat de la maison située au 3 rue des sablons. Le Conseil Municipal doit prendre acte du prix de vente de la maison. Celui-ci sera de 140 000 € avec une fin des loyers le 31 mai 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le prix de vente de 140 000 € avec une fin de loyers au 31 mai 2022 pour Mr TEXERAU Quentin.
- **AUTORISE** M. le maire à signer tous les documents relatifs à l'objet susvisé.
- **DEMANDE** à M le Maire de refaire un nouveau diagnostic de l'assainissement individuel avant la vente de la maison.

6) Lancement par le SE60 des installations de Recharge pour Véhicules Électriques

Monsieur le Maire explique l'objectif du SE 60 qui souhaite développer et déployer son réseau d'infrastructures de Recharge pour véhicules électriques (IRVE) : nommé « Mouv'Oise ».

MOUV'OISE la marque « mobilité bas carbone » La mobilité électrique est un outil précieux pour contribuer à la transition énergétique et la diminution des émissions carbone. Si l'essentiel des recharges se fera au domicile ou sur les lieux de travail, la disponibilité de bornes de recharge en accès public est indispensable pour rassurer l'utilisateur contre le risque d'autonomie insuffisante.

TARIFS MOUV'OISE	
Abonné	Non-Abonné
0,5 centime d'€ / minute + 0,15 € / kWh Stationnement entre 23h et 6h : facturation plafonnée à 6 €	1 centime d'€ / minute + 0,16€ / kWh Stationnement entre 23h et 6h : facturation plafonnée à 9 €
	

Le reste à charge de la commune est environ de 3000 €

M. le Maire rappelle que le dossier est entièrement monté par le SE60.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la mise en place de la borne « Mouv'Oise » sur la commune.

7) Achat du logiciel JVS CLOUD

Monsieur RENARD explique que notre logiciel de comptabilité actuel devient obsolète. Il est nécessaire de revoir pour une version plus récente. Pour cela nous resterons chez le même fournisseur. Monsieur RENARD présente le nouveau logiciel JVS CLOUD, plus de serveur à maintenir dans notre collectivité, ni de mises à jour à gérer sur le poste informatique : Horizon Cloud nous libère du temps, de l'espace, des ressources pour vous consacrer uniquement à nos missions de service public.

Que ce soit depuis votre bureau, en télétravail ou depuis une autre collectivité, nos outils de travail sont toujours à portée de clic. La communication entre la mairie et les sites distants aussi.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le changement de logiciel pour le JVS CLOUD.

8) Demande de subvention de AFSEP (association française des scléroses en plaque)

Après lecture du courrier par M le maire, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

9) DM 2

Monsieur le Maire explique qu'il faudra prendre une DM pour la formation au logiciel et pour la transmission des données de l'ancien logiciel au nouveau.

RECETTES

CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVIC E	NATURE	MONTANT

DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVIC E	NATURE	MONTANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

Questions diverses :

➤ **Étude d'opportunité sur l'installation d'une centrale solaire.**

Monsieur Verdy explique l'opportunité sur l'installation d'une ombrière photovoltaïque sur le parking de la future mairie de lalandelle qui sera située derrière les logements actuel.

La présente note de Mr VERDY montre l'opportunité de réaliser une installation de production d'énergie électrique à partir de panneaux photovoltaïques en revente totale si on intègre le montant des subventions. Le coût de l'ensemble de l'étude préalable de faisabilité sur la base du marché à bons de commandes conclu par le SE 60 s'élèverait à 3807 €TTC. Le reste à charge de la commune serait de 0 € TTC.

- Solution de télégestion du chauffage/ventilation des bâtiments communaux (mairie et écoles)

Monsieur VERDY informe d'un futur projet d'un chiffrage d'une télégestion du chauffage des bâtiments communaux. Le projet permettra de commander à distance le chauffage de la mairie et école les travaux seront pris en charge à 50% par le SE 60 et 50% par la mairie.

Le cout des travaux total TTC 25005.52€

Coût

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h55